

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL**

Séance du 22 juillet 2020

Présents : MM Bruno LAMBERT, Bourgmestre-Président ;  
Firmin NDONGO ALO'O, Pierre-Emile TASSIER,  
Béatrice FAGOT, Christine MORMAL,  
Echevins ;  
Florent DESCAMPS, Damien LALOYAUX,  
Thibaud LECUT, ~~Jaecuy COLLIN~~ (Excusé), ~~Claudette~~  
~~SOTTIAUX~~ (Excusée), Vinciane MATHIEU,  
~~Georgette GUIOT~~ (Excusée), Boudewijn LUST,  
Françoise  
COLINET ;  
Serge DELAUW, Geoffrey LEURQUIN, Vincent  
DINJAR ;  
Geoffrey BORGNIET, ~~Lue GERIN~~ (Excusé) ;  
Conseillers communaux ;  
L. STASSIN, Directrice générale,

**ORDRE DU JOUR**

**SEANCE PUBLIQUE**

1. INTERSUD – Assemblée Générale Ordinaire du 16 septembre 2020 – Approbation
2. A.I.E.S.H. – Point lumineux rue de Thirimont à Strée – Approbation
3. Compte de fin de gestion – Arrêt
4. Modification budgétaire n° 2 Ville – Approbation
5. Communication du Bourgmestre

*Le Bourgmestre-Président, Monsieur B. LAMBERT, ouvre la séance.*

*Le groupe UNI revient sur la question posée au précédent conseil relative à l'extension du marché Surveillance Médicale avec l'ALE. Monsieur BORGNIET dit que L'ALE n'a pas été contactée. Il avait été décidé selon lui de prévoir cette extension.*

*Le Président indique que l'engagement du conseil communal portait sur la vérification juridique de cette possibilité d'intégrer l'ALE au marché. Rien d'autre. Par ailleurs pourquoi intégrer cette ASBL et pas les autres. Dans ce cas, cela devient compliqué d'être la coupole faitière de toutes les ASBL pour des marchés publics d'autant que dans le cas présent l'ALE dispose de permanents capables d'assurer cette tâche.*

**1. INTERSUD – Assemblée Générale Ordinaire du 16 septembre 2020 – Approbation**

Le Conseil communal, siégeant en séance publique,

Considérant l'affiliation de la commune à l'Intercommunale INTERSUD ;

Vu le décret du 19 juillet 2006 (Moniteur belge du 23 août 2006) remplaçant les articles 1 à 34 du décret du 5 décembre 1996 relatif aux intercommunales wallonnes, notamment l'article L1523-12, § 1<sup>er</sup> ;

Vu la délibération du Conseil communal du 26 mars 2019 désignant les cinq délégués à l'assemblée générale de l'intercommunale « INTERSUD » ;

Considérant qu'il convient de définir clairement le mandat qui sera confié à ces cinq délégués représentant notre commune à l'assemblée générale ordinaire d'INTERSUD du 16 septembre 2020 ;

Considérant que conformément à l'article L 1523-12 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, chaque commune dispose à l'assemblée générale d'un droit de vote déterminé par les statuts ou le nombre de parts qu'elle détient ; que les délégués de chaque commune, et le cas échéant, de chaque province, rapportent à l'assemblée générale la proportion des votes intervenus au sein de leur conseil ;

Considérant qu'à défaut de délibération du conseil communal, chaque délégué dispose d'un droit de vote correspondant au cinquième des parts attribuées à l'associé qu'il représente ;

Considérant toutefois qu'en ce qui concerne l'approbation des comptes, le vote de la décharge aux administrateurs et aux membres du collège visé à l'article L 1523-24 et les questions relatives au plan stratégique, l'absence de délibération communale est considérée comme une abstention de la part de l'associé en cause ;

Considérant que le Conseil doit, dès lors, se prononcer sur les points essentiels de l'ordre du jour et pour lesquels il dispose de la documentation requise ;

Considérant qu'il convient de soumettre au suffrage du Conseil communal les points à approuver de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire d'INTERSUD ;

Vu la loi communale ;

**D E C I D E :**

**Article 1** : d'approuver les points essentiels portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire d'INTERSUD du 16 septembre 2020, comme suit :

- Le point 1.1 de l'ordre du jour, à savoir :  
Rapport de Rémunération établi conformément à l'article L6421-1 du CDLD : approuvé à l'unanimité ;
- Le point 1.2a de l'ordre du jour, à savoir :  
Rapport annuel – présentation des comptes annuels et affectation des résultats : approuvé à l'unanimité ;
- Le point 1.2b de l'ordre du jour, à savoir :  
Rapport de gestion du Conseil d'administration et annexes – approuvé à l'unanimité ;
- Le point 1.2.c de l'ordre du jour, à savoir :  
Approbation des comptes de la société interne Igretec / Intersud 2019– approuvé à l'unanimité ;
- Le point 1.3 de l'ordre du jour, à savoir :  
Décharge aux administrateurs – approuvé à l'unanimité ;

- Le point 1.4 de l'ordre du jour, à savoir :  
Décharge au Commissaire Réviseur pour l'exercice de son mandat pendant l'exercice 2019 – approuvé à l'unanimité ;
- Le point 2 de l'ordre du jour, à savoir :  
Approbation de la désignation du commissaire réviseur pour le mandat 2020 - 2022 :  
approuvé à l'unanimité ;

**Article 2** : de charger ses délégués à cette Assemblée de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil communal en cette séance du 22 juillet 2020.

**Article 3** : de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération.

**Article 4** : Copie de la présente sera transmise :

- L'Intercommunale INTERSUD ;
- Au Gouvernement provincial ;
- Au Ministre régional de tutelle sur les Intercommunales.

*Monsieur Geoffrey BORGNIET se plaint des carences récurrentes de l'AIESH concernant le remplacement des points lumineux. Il a échangé des mails restés sans suite avec l'AIESH. L'AIESH manque de planification. Des poteaux devraient être réparés depuis des années rue Poschet et rue Motte. Il y a un gros problème de sécurité. Il faut faire quelque chose.*

*Le Président indique que la Ville et son cabinet ont interpellé à maintes reprises l'AIESH. Des contacts presque journaliers existent. Pas grand-chose n'est fait, il le concède.*

*On va ré interpellé l'AIESH sur ce même sujet.*

*Monsieur Serge DELAUW dit que c'est bien les nouveaux points lumineux mais il faut aussi penser à la maintenance.*

*Le Président précise qu'on ne fait pas le choix de diminuer les investissements pour augmenter les dividendes. Globalement peu de nouveaux points lumineux sont demandés.*

## **2. A.I.E.S.H. – Point lumineux rue de Thirimont à Strée – Approbation**

Le Conseil communal, réuni en séance publique ;

Vu l'article L1122-30 du Code de Démocratie locale de la Décentralisation ;

Vu les statuts de cette Intercommunale à laquelle la Commune est affiliée ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la récupération de 4 armatures EP existantes et le placement de ces dernières sur de nouvelles crosses en aluminium, rue de Thirimont à 6511 STREE ;

Considérant que l'A.I.E.S.H. a estimé ces travaux au montant de 854, 66€ H.T.V.A (devis n° 7049) ;

Sur proposition du Conseil communal ;

DECIDE à l'unanimité ;

**Article 1er** : L'intercommunale A.I.E.S.H, rue du Commerce, 4 à 6470 RANCE est chargée d'exécuter les travaux de récupération de 4 armatures EP existantes et le placement de ces dernières sur de nouvelles crosses en aluminium, rue de Thirimont à 6511 STREE, au montant de 854,66 € H.T.V.A (devis n° 7049).

**Article 2** : Selon les nouvelles dispositions en vigueur suite à la reprise de l'éclairage public de l'A.I.E.S.H., le montant de ces travaux fera l'objet d'un prélèvement sur dividendes.

**Article 3** : De transmettre la présente délibération à l'A.I.E.S.H. et au Service Comptabilité de la Ville de BEAUMONT pour suites voulues.

*Monsieur Geoffrey BORGNIET estime qu'il manque des justificatifs dans le compte de fin de gestion. On ne dispose pas des extraits de comptes bancaires attestant des montants repris au compte de fin de gestion.*

*Monsieur Serge DELAUW dit qu'on ne dispose que des comptes 2019 et 2011, les autres n'ont pas encore été approuvés par la tutelle. Ne devrait-on pas revalider ces comptes ? Qu'en est-il si la tutelle les réforme ?*

*La Directrice Générale pense que juridiquement la tutelle dispose d'un délai fixe pour les approuver de 1 mois et 15 jours de prolongation. Ils sont donc normalement approuvés par expiration du délai.*

### **3. Compte de fin de gestion – Arrêt**

Le Conseil communal, réuni en séance publique,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et plus particulièrement son article L1124-45 § 1<sup>er</sup> et § 2 ;

Vu le Règlement Général de la Comptabilité Communale et notamment les articles 81 et suivants ;

Vu la délibération du Collège communal du 1<sup>er</sup> juillet 2020 désignant Monsieur Bertrand Van Waeyenberge en qualité de Directeur financier f.f. en remplacement de Madame Monique Godart, Directrice financière en titre, en congé maladie, à partir du 2 juillet 2020 ;

Considérant qu'il y a lieu de dresser un compte de fin de gestion ;

Considérant qu'aucune autre opération comptable ultérieure au 30/06/2020 n'est imputable à la gestion de madame Monique Godart ;

Considérant que ce compte de fin de gestion consiste en une situation de caisse, complétée des balances générales des comptes généraux et des comptes particuliers ;

Considérant que Madame Monique Godart (Directrice financière jusqu'au 30/06/2020) et Monsieur Bertrand Van Waeyenberge (Directeur financier f.f. à partir du 02/07/2020), ont signé

le document tel que visé au paragraphe 1<sup>er</sup> de l'article 82 du Règlement Général de la Comptabilité Communale (RGCC) et ont approuvé la situation de caisse au 06/07/2020 ;

Sur proposition du Collège communal ;

DECIDE, à l'unanimité ;

**Article 1<sup>er</sup>** : d'arrêter le compte de fin de gestion selon l'article 84 du RGCC de Madame Monique Godart, Directrice financière, clôturé au 30/06/2020 et comprenant les documents suivants :

1. Compte 2011 (résultats) : dernier compte approuvé par la tutelle
2. Exercice 2019 : compte ordinaire, extraordinaire, bilan et compte de résultats : dernier compte arrêté par le conseil communal.
3. Exercice 2020 : journal budgétaire (10 dernières pages), journal général (10 dernières pages) et vérification de caisse.
4. Inventaire des documents
5. Situation des différents comptes et avoirs de la Ville de Beaumont.

**Article 2** : le conseil communal déclare que Madame Monique Godart est quitte de sa gestion.

**Article 3** : la décision par laquelle le compte de fin de gestion est définitivement arrêté sera notifiée à Madame Godart Monique.

**Article 4** : de transmettre cette décision aux autorités compétentes.

**Remarques du Groupe UNI sur la MB :**

*Monsieur Geoffrey BORGNIET, Conseiller, commente la MB :*

*Sur les exercices antérieurs il y a des intérêts de retard à l'article 000/215-01/2017.*

*On régularise toute une série de pécules.*

*Le crédit spécial de recettes ne devrait-il pas tomber à zéro vu le boni à l'ordinaire ?*

*Les frais de téléphone du collège communal sont en augmentation.*

*On a retiré l'achat de gobelets mais pas l'achat de la machine à nettoyer les gobelets*

*On a 5000 euros pour le PCDN, l'aménagement de Wagram est-il prévu prochainement ?*

*Il y a un article de fournitures pompes publiques en augmentation ?*

*Le Président répond que les intérêts de retard sont dus à une entreprise pour des travaux de voirie.*

*Le collège et en particulier le bourgmestre a effectivement augmenté grandement ses frais de téléphonie suite à la crise covid 19.*

*Le comité du PCDN n'a pu se réunir durant la crise Covid donc les projets sont en standby explique Madame l'échevin Christine MORMAL.*

*On a un problème d'alimentation d'une pompe à Solre Saint Géry pour les fermiers. Elle doit être réparée.*

**Remarques et abstention du groupe ARC sur le point 4 :**

*1° Le bourgmestre- échevin des finances avait déclaré dans SUDPRESSE, le 30 mai, que la perte serait de 400.000 euros pour 2020.*

*2° Le 30 juin. Le conseil communal a par la suite voté en séance une mise en réserve de **340.000 euros** essentiellement pour faire face à cette crise COVID 19.*

*3°ARC est donc moyennement surpris de voir que ces **400.000 euros** de pertes estimées par l'échevin des finances n'apparaissaient pas dans la MB2.*

*On peut toutefois admettre que ce sera sur deux années qu'on atteindra cette perte.*

*En réalité selon la MB2 établie par le Collège et l'administration :*

**Pertes de recettes :**

*-26.000 euros suite aux mesures prises pour les commerçants (proposition ARC 21 mars 2020)*

**Augmentation des dépenses :**

*+ 50.000 euros pour combler le manque de recettes à la Régie communale (centre sportif fermé)*

*+ 70.000 euros pour achat masques et autres frais gestion COVID*

*Donc pertes estimées par l'administration et l'échevin des finances à **146.000 euros** pour 2020 dans le cadre de la crise COVID.*

*Notons l'arrivée annoncée d'une aide spéciale COVID de la RW de + **14.243 euros** en recettes soit de quoi combler notamment 55% de la "perte" de recettes suite aux aides des commerçants. La fameuse folle idée première d'ARC !*

*Toutefois, ARC soulève notamment que les recettes annuelles liées aux locations des salles restent surestimées et qu'il eût fallu les diminuer de 60% (sur 35.000 euros) et non de 23% par ICI.*

*Or le Collège, pour équilibrer la MB2, a d'emblée puisé **200.000 euros** dans le nouveau fond de réserve pour notamment investir avec le surplus de 54.000 euros dans la pose de filets d'eau et autres travaux...Quel est le lien avec la crise COVID 19 ?*

*Cette façon de faire inquiète ARC car c'est précisément en 2021 et 2022 que la perte de recettes notamment liées à l'IPP et aux fonds régionaux va se faire davantage ressentir et qu'il faudra y faire face via notamment un fond de réserve de préférence important à renforcer.*

*Mauvaise projection budgétaire, mauvaise estimation de la crise COVID et pas de vue à moyen terme, tout cela explique notre position réservée.*

*Le Président répond que ce qu'il a dit à la presse sur les frais Covid c'était 100.000 euros pour les dépenses et 270.000 euros pour les projections de diminution des recettes fiscales IPP et PI. D'autres coûts sont à prévoir. On aide l'Horeca logistiquement parlant, ce sont des coûts difficilement identifiables (ex : heures des ouvriers pour placement terrasses). Le groupe ICI*

*réfléchit aux bonnes mesures. Beaucoup de Bourgmestres qui se sont précipités sur des mesures pour le secteur entrepreneurial déchantent déjà. Des calculs sont en cours et notre nouveau DF ff s'en occupera.*

*Sur l'extraordinaire, le Président propose une modification via un ajout d'un article millésimé 2015 pour une facture à payer à l'Igretec pour le centre culturel : facture de 542,93 euros. Cela sera financé par le fonds de réserve.*

*Après discussion, il est relevé qu'un problème existe sur l'article honoraires auteur de projet Tour Salamandre (art 12401/733-51 projet 20200012) Les montants précisés pour le financement ne sont pas bons. Il est décidé de créer un article de financement sur fonds propres via le fonds de réserve à l'extra pour le montant de 31.500 euros. Le Président suggère qu'on revienne en 2021 sur le bon montage financier pour ce projet.*

*Est évoquée également une coquille sur l'article 42101/733-51 projet 20200014 Travaux de voirie de 21.000 euros alors que le montant d'emprunts n'était pas le même à l'article 42101/961-51. Il est demandé également de modifier cette coquille.*

*Il est demandé à la DG d'adresser le projet modifié aux conseillers communaux.*

#### **4. Modification budgétaire n° 2 Ville – Approbation**

Le Conseil communal, réuni en séance publique,

Vu la Constitution, les articles 41 et 162 ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, les articles L1122-23, L1122-26, L1122-30, et Première partie, livre III ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2007 portant le règlement général de la comptabilité communale, en exécution de l'article L1315-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu le projet de modification budgétaire établi par le Collège communal ;

Vu le rapport favorable de la Commission visée à l'article 12 du Règlement général de la Comptabilité communale ;

Vu la transmission du dossier au directeur financier en date du 9 juillet 2020 ;

Vu l'avis favorable de Monsieur Bertrand Van Waeyenberge, Directeur financier f.f. annexé à la présente délibération ;

Attendu que le Collège veillera au respect des formalités de publication prescrites par l'article L1313-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Attendu que le Collège veillera, en application de l'article L1122-23, § 2, du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, à la communication des présentes modifications budgétaires aux organisations syndicales représentatives, ainsi qu'à l'organisation, sur

demande desdites organisations syndicales, d'une séance d'information présentant et expliquant les présentes modifications budgétaires ;

Attendu que le rapport annuel sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la commune et le CPAS a bien été adopté conformément à l'article L1122-11 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Attendu la génération et l'envoi par l'outil eComptes du tableau des prévisions budgétaires pluriannuelles ;

Après en avoir délibéré en séance publique et décidé d'apporter les modifications suivantes :

#### EXTRAORDINAIRE

Articles	Libellés	Anciens montants	Nouveaux montants
12401/685-51	Subside Tour Salamandre (20200012)	20.475,00	0,00
12401/961-51	Emprunt Tour Salamandre (20200012)	11.025,00	0,00
06001/995-51	Prélèvement sur le FRE (20200012)	-3.327,50	28.172,50
76301/733-51/2015	Honoraires Centre culturel (20150025)	0,00	542,93
06001/995-51	Prélèvement sur le FRE (20150025)	0,00	542,93

**Le conseil décide de voter les modifications budgétaires séparément ;**

*Monsieur Damien LALOYAUX, Conseiller, quitte la séance.*

**Décide à raison de 11 Oui et 3 abstentions d'approuver, comme suit, la modification budgétaire numéro 2 de l'exercice ordinaire 2020 ;**

*Monsieur Damien LALOYAUX, Conseiller, réintègre la séance.*

**Décide à raison de 15 Oui d'approuver, comme suit, la modification budgétaire numéro 1 de l'exercice extraordinaire 2020 ;**

#### **Article 1 :**

D'arrêter, comme suit, la modification budgétaire ordinaire de l'exercice 2020.

#### 1. Tableau récapitulatif

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes totales exercice proprement dit	<b>9.568.132,31</b>	<b>4.719.542,00</b>
Dépenses totales exercice proprement dit	<b>9.422.804,67</b>	<b>4.124.361,85</b>
Boni / Mali exercice proprement dit	<b>145.327,64</b>	<b>595.180,15</b>
Recettes exercices antérieurs	<b>1.941.454,09</b>	<b>1.931.474,30</b>
Dépenses exercices antérieurs	<b>142.695,30</b>	<b>1.385.963,30</b>
Prélèvements en recettes	<b>0,00</b>	<b>706.162,78</b>



Prélèvements en dépenses	<b>150.000,00</b>	<b>714.800,00</b>
Recettes globales	<b>11.509.586,40</b>	<b>7.357.179,08</b>
Dépenses globales	<b>9.715.499,97</b>	<b>6.225.125,15</b>
Boni / Mali global	<b>1.794.086,43</b>	<b>1.132.053,93</b>

**Article 2** : De transmettre la présente délibération aux autorités de tutelle, au service des Finances et à la Directrice financière.

## **5. Communication du Bourgmestre**

*Monsieur le Bourgmestre cède la parole à madame l'échevine Christine MORMAL concernant une réponse à donner au groupe UNI sur la question de la démarche Zéro Déchet posée lors d'un précédent conseil. Nous ne sommes pas rentrés dans cette démarche car le projet devait être déposé pour le 31 mars 2020. On était hors délai à cause du Covid 19. De plus, ce projet impose un Comité de pilotage que l'on n'aurait pas su tenir à cause du Coronavirus cette année. On est déjà à Beaumont dans une démarche zéro déchet avec notre Plan local de propreté, notre action sur les gobelets réutilisables, le nettoyage de printemps, l'action permanente de nos cantonniers et de nos agents constatateurs.*

*Monsieur B. LAMBERT, Bourgmestre, informe le Conseil communal d'un courrier émanant de Monsieur le Major Fabrice PIERART, de la Zone de Secours Hainaut-Est, remerciant la Ville d'avoir mis à disposition le Hall Omnisport de Beaumont dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19.*

*Monsieur B. LAMBERT, Bourgmestre, informe également les membres du Conseil communal de la fin de carrière de la Directrice Financière de la Ville, qui a donc été remplacée provisoirement par le Directeur Général du CPAS de Beaumont par décision du collège communal du 1<sup>er</sup> juillet 2020. Il a lui-même été remplacé au CPAS par la juriste qui le seconde habituellement. Cette décision est intervenue après avoir reçu de manière certaine le certificat médical de la Directrice Financière qui avait annoncé plusieurs fois son départ depuis de nombreux mois.*

**A la demande du groupe ARC, la question orale suivante est ajoutée à l'ordre du jour de la séance du Conseil communal du 22 juillet, intitulée :**

**Pourriez-vous nous faire un rapport sur la situation des dossiers éoliens en cours et à venir en précisant :**

- situation actuelle avec un succinct rappel historique ;
- permis accordés ou refusés sur notre territoire ou dans le périmètre de notre entité ;
- permis en cours, les dates clés, le promoteur, la localisation, le nombre d'éoliennes etc... ;
- dossiers non encore en instruction mais déjà à votre connaissance en précisant le promoteur, la localisation, le nombre d'éoliennes.

**Aussi, quelle sera la position du collège communal pour les permis en cours et à venir ?**

**Au cas où l'avis du Collège communal était défavorable, en renonçant ainsi à des recettes fiscales « faciles » en vue de préserver l'intérêt paysager de notre belle ruralité, quels sont les moyens juridiques et techniques (assistance d'un avocat et d'un bureau d'études spécialisés en cette matière) prévus par vous pour établir notamment une contre-expertise**

**au rapport d'incidences et ainsi permettre d'argumenter de façon pertinente la position défavorable du Collège ?**

**Quel attachement accorderait le Collège communal à l'intérêt paysager exceptionnel de notre région ?**

*Le Président explique que la responsable de service est en congé. La réponse précise à cette question reviendra lors d'un prochain conseil. A l'heure actuelle, un projet sur Renlies fait l'objet d'une enquête publique qui démarrera le 17/8. La société qui a déposé ce projet avait déjà déposé le même projet éolien qui a été rejeté par les fonctionnaires technique et délégué en grande partie à cause de la problématique de la vicinalité qui avait été évoquée en conseil communal et aussi à cause de sa concurrence avec un autre projet. Un deuxième projet est initié par Engie et un coopérateur. Nous avons interpellé le Ministre sur la concurrence de ces projets. La ville ne souhaite pas de nouveaux projets éoliens sur l'entité.*

*Monsieur Serge DELAUW, Conseiller, indique qu'il sera difficile de contrer ces consortiums avec du bon vouloir. Il faut prévoir des moyens pour s'aider au niveau technique et juridique.*

*Le Président dit qu'on devra sans doute se faire aider surtout sur le plan juridique mais il ne faut pas oublier que tous ces projets éoliens sont validés par l'autorité régionale.*

*Monsieur Geoffrey BORGNIET, Conseiller, indique que IPALLE dispose d'une expertise sur le sujet et pourrait nous aider.*

**A la demande du groupe UNI, les questions orales suivantes sont ajoutées à l'ordre du jour de la séance du Conseil communal du 22 juillet, intitulées :**

**1. Nouveau rond-point au lieu-dit « Wagram » - aménagements**

**La construction du rond-point au lieu-dit « Wagram » est maintenant terminée depuis plusieurs mois. Pourquoi l'éclairage n'est-il pas encore réalisé car cela pose un réel problème de sécurité en soirée pour les personnes qui ne connaissent pas les lieux ? Nous supposons que la pose de réverbères était prévue dans les plans d'aménagement de départ ? Pourrait-on également solliciter le SPW pour une signalisation, notamment pour le centre-ville, l'office du tourisme (Tour Salamandre), l'aire de pique-nique qui se trouve un peu plus loin et pour un parking de covoiturage puisque nous supposons que l'aménagement d'un parking spécifique au covoiturage par le SPW, comme nous l'avions demandé lors du Conseil d'octobre 2019, n'est plus possible ? Nous pourrions aussi demander l'aménagement du centre du rond-point par une statue ou un monument illustrant l'identité culturelle ou touristique de Beaumont, comme un buste de Charles-Quint ou d'un Croÿ, une chope de Charles-Quint, une petite Tour Salamandre, des remparts,... ?**

*Le Président explique que sur l'éclairage de Wagram, c'est un consortium appelé LUWA qui en est chargé. Il semble que le projet éclairage sera entrepris en septembre 2020.*

*Pour la décoration du rond-point c'est un autre département wallon qui s'en occupe et cela dépend de subventions. La signalisation dépend encore d'un autre district wallon.*

## **2. Soutien à la reprise du commerce local**

**Nous avons pris des mesures de soutien au commerce local, notamment en supprimant des taxes communales visant le secteur économique. L'élargissement de terrasses de cafés et restaurants permet aussi d'aider ces commerces Horeca à accueillir plus de clientèle en respectant la distanciation physique.**

**Ces mesures bénéfiques à nos commerçants profitent principalement au secteur horeca alors que la plupart des secteurs économiques de notre commune ont été durement touchés par la crise et le confinement.**

**Pourrions-nous dès lors imaginer une autre mesure de soutien qui aiderait l'ensemble des secteurs économiques de Beaumont et ses villages pour un coût peu élevé pour notre Ville ? Il s'agirait, comme beaucoup d'autres communes le font déjà, de mener une campagne promotionnel du commerce et des produits locaux en imprimant des affichettes et des banderoles « soutenons le commerce local ». Si nous avions une « Agence de Développement Local », elle aurait pu gérer une telle campagne en faveur de nos commerçants mais nous pourrions passer par un graphiste ou un imprimeur. Ces supports pourraient être apposés chez les commerçants, aux fenêtres des citoyens qui le souhaitent et aux entrées de villages. Cette campagne serait également déclinée en version électronique pour la diffusion sur les réseaux sociaux.**

*Le Président indique que le groupe ICI n'a pas attendu les interventions des groupes minoritaires pour réfléchir à ces questions. Cependant, la réflexion impose des moyens financiers. La crise a été bien gérée mais elle n'est pas finie. Un programme de relance est difficile à concevoir sans savoir combien de temps va durer cette crise. Il faut se donner du temps. On a déjà défiscalisé pour 2020. On a proposé les quartiers d'été. En ce qui concerne l'attraction du pouvoir d'achat, des mesures seront à réfléchir. En ce qui concerne les affichettes, on verra ce qu'on en fait.*

*La séance est levée par le Président.*

Par le Conseil :

La Directrice générale,

Le Bourgmestre-Président,

L. STASSIN

B. LAMBERT